



2025/JR

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE RIS ORANGIS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

DÉLIBÉRATION N°2025/COM09

**Objet : Vote du Budget Primitif du Service de Soins Infirmiers A
Domicile – Exercice 2025**

Séance du lundi 17 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 17 mars à dix heures.
Le Conseil d'Administration du CCAS, dûment convoqué à l'hôtel de Ville, sous
la présidence de Monsieur Siegfried VAN WAERBEKE, Vice-Président du CCAS.

Date de la convocation : Mardi 4 mars 2025

Étaient présent.e.s Mesdames et Messieurs :

Josiane BERREBI, FRANCIS Gisèle, Denise POEZEVARA,
Siegfried VAN WAERBEKE, Marcus M'BOUDOU, Bernard
CASSAIGNE, Daniel DOUCHET, Danielle DESRONDAUX

Nombre de
membres

En exercice : 13

Présents à la
séance : 8

Votants : 8

Absent.e.s / excusé.e.s :

Stéphane RAFFALLI, Ange MARTINEZ, Sandakichenin
DJANARTHANY, Serge MERDIECA

Absent.e.s représenté.e.s :

Lesquels forment la majorité des Membres en exercice
et peuvent délibérer valablement, en exécution de
l'article L.123-4 à L.123-9 et R.123-1 à R.123-26 du
Code de l'Action Sociale et des Familles.

Hôtel de ville

Place du Général-de-Gaulle
91130 Ris-Orangis
T. 01 69 02 52 52
F. 01 69 02 52 53
Contact@ville-ris-orangis.fr

CCAS
de Ris-Orangis
Conseil
d'Administration
du 17 mars 2025
DÉLIBÉRATION
N°2025/COM09

Objet : Vote du Budget Primitif du Service de Soins Infirmiers A Domicile - Exercice 2025 (SSIAD) de Ris-Orangis.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

SUR proposition de **Monsieur Stéphane RAFFALLI** Maire, Président du Centre Communal d'Action Sociale,

VU les articles L 123-4 à L123-9 et R 123-1 à R 123-26 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M22,

VU la délibération 2025COM04 du 10 février 2025 sur le Rapport d'Orientations Budgétaires du CCAS pour l'année 2025

APRES DELIBERATION

Approuve l'équilibre budgétaire du Budget Primitif annexe 2025 du Service de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD) qui se présente comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 522 000 €

Groupe I « Dépenses afférentes à l'exploitation courante » 61 500 €

VOTE PAR GROUPE : POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Groupe II « Dépenses afférentes au personnel » 436 000 €

VOTE PAR GROUPE : POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Groupe III « Dépenses afférentes à la structure » 24 500 €

VOTE PAR GROUPE : POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 522 000 €

VOTE PAR GROUPE : POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

SECTION D'INVESTISSEMENT

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 7 580,36 €

Compte 21 « Immobilisations Corporelles » 7 580,36 €

VOTE PAR GROUPE : POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT 7 580,36 €

Compte 001 « Résultat d'investissement reporté » 7 527,56 €

Compte 28 « Amortissement des immobilisations » 52,80 €

VOTE PAR GROUPE : POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

Le Président certifie sous
sa responsabilité

Le caractère exécutoire de
cet acte :

Publié le :

Notifié le :

La présente décision peut
faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal
Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois
à compter de sa
publication et de sa
notification.

Pour expédition conforme

Stéphane RAFFALLI

Président du CCAS

Maire de Ris-Orangis

Conseiller départemental de l'Essonne



